
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du
GUILVINEC (Finistère)**

Séance du 22 mai 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc Tanneau, Maire.

Présents : Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Sylvie BARBET donne pouvoir à Mme Audrey STRUILLOU, M. Thomas BIET donne pouvoir à M. Christian KERRIOU, M. Christian BODERE donne pouvoir à M. Daniel LE BALCH, Mme Evelyne CIPRIANO donne pouvoir à M. Charles SEITHER, M. Antoine DEFANTE donne pouvoir à M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Danièle GLEHEN donne pouvoir à M. Henri LE CLEACH, M. Johan GUEGUEN donne pouvoir à Mme Michèle RANZONI, Mme Gaëlle LE CORRE donne pouvoir à Mme Laure VOLANT, Mme Lénaïg LOPERE donne pouvoir à M. René-Claude DANIEL.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Christine COCHOU.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Vote des subventions aux associations et établissements scolaires

Del2025-036 – Nomenclature : 7.5 – Finances locales – Subventions

Rapporteur : M. Daniel LE BALCH

M. LE BALCH informe le conseil municipal que, lors de la réunion du 7 mai 2025, la commission finances a étudié les demandes de subventions 2025 formulées par les associations et les établissements scolaires. Le tableau ci-dessous reprend le montant des subventions accordées en 2024 aux associations, et les montants demandés par celles-ci et proposés par la commission finances pour 2025. Le tableau suivant concerne les établissements scolaires.

Demandeurs	Accord 2024	2025 Demande de l'association	2025 Proposé par Commission Finance	Décision du conseil
AAVVIF	–	150 €	---	---
Abris du Marin	75 €	30 / 75 / 300 €	75 €	75 €
ADAPEI 29	–	Non précisée	---	---
AFSEP	–	Non précisée	---	---
Amicale Ménez Kergoff	–	1 500 €	---	---
Association Prévention routière	–	250 €	---	---
Bastet	600 €	600 €	600 €	600 €
Céline et Stéphane	100 €	Non précisée	100 €	100 €
Club Athlétique Bigouden	140 €	135 €	135 €	135 €
Comité de jumelage Sévrier	350 €	550 €	---	---
COS Guilvinec	14 000 €	15 000 €	14 000 €	14 000 €
Courir à Plomeur	–	Non précisée	---	---
Dansensemble	–	Non précisée	---	---
DDEN	–	Non précisée	---	---
Don du sang	–	Non précisée	---	---
Donneurs de voix	–	50 €	---	---
Eaux et rivières	–	50 €	---	---
Enfance et partage	150 €	200 €	150 €	150 €
Festival photo	12 000 €	12000 ou plus	12 000 €	12 000 €
France ADOT 29	–	Non précisée	---	---
GAB 29	–	500 €	---	---
GSCF	–	0,05 € / hab	---	---
GV AP	200 €	1 200 €	---	---
Gwarez Chapel Sant Trevel	400 €	500 €	400 €	400 €
Handball Club Bigouden	68 €	Non précisée	105 €	105 €
Handisport Cornouaille	–	Non précisée	---	---
Jeunes sapeurs pompiers de Pont-L'Abbé	–	150 €	---	---

JPV 29	–	Non précisée	---	---
Laryngestomisés	–	Non précisée	---	---
Nageurs bigoudens	50 €	4 000 €	Combien d'enfants ?	15 € par enfant
Parkour Old School	–	3 000 €	---	---
PASI	–	0,20 € / hab	Non (loi Oudin-Santini)	---
Pétanque guilviniste	--	1 200 €	200 € (condition : action envers les jeunes)	200 € (condition : action envers les jeunes)
Résistance et déportation	–	Non précisée	---	---
Rugby Club Bigouden	60	30 €	30 €	30 €
Secours catholique	–	300 €	---	---
Secours populaire	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Solidarité Paysans de Bretagne	–	Non précisée	---	---
T'es C@p	150 €	200 €	150 €	150 €
UNSS	17 € / Guilviniste	Non précisée	---	---
Comité de jumelage Guilvinec-Schull	350 €	350 €	---	---
Les sympathisants celtes	–	350 €	---	---
Collège Paul Langevin		70 € / élève (7 élèves)	---	---
Chorale Kanerien Kergoz		500 €	---	---
SNSM	250 € pour matériel	Pas de demande reçue	---	---
TGV	1 800 €	1 800 €	4 000 €	4 000 €
Tennis	1 800 €	Pas de demande reçue	1 500 €	1 500 €
Tennis de table Plomeur	--	Non précisé	---	15 € par enfant

Subventions des Etablissements scolaires 2025/2026

Demandeurs	Thème	Obs	2024/2025	2025/2026
ECOLE JEAN LE BRUN	projet éducatif		80 € par élève	80 € par élève
ECOLE JEAN LE BRUN	Fonctionnement Fournitures Scolaires		75 € par élève	75 € par élève
ECOLE SAINTE-ANNE	restauration		2,15 €/jour/élève du Guilvinec	2,15 € / jour par élève du Guilvinec
ECOLE SAINTE-ANNE	projet éducatif		3 300 €	3 300 €
ECOLE SAINTE-ANNE	participation fonctionnement		moyenne coût départemental maternelle * nbre élèves GV + moyenne départementale primaire *nbre élèves GV	Moyenne coût départemental...
COLLEGE PAUL LANGEVIN	Fournitures Scolaires	subvention cartable	47 € par élève du Guilvinec	47 € par élève du Guilvinec
ELEVES GUILVINISTES	VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE PAUL LANGEVIN		30 € par élève sur justificatif du séjour	30 € par élève...
UNSS COLLEGE PAUL LANGEVIN			17 € / Guilviniste	17 € / Guilviniste
RASED			2 € / enfant	2 € / enfant

Considérant l'examen de la demande des subventions présentées par les associations et autres organismes,

Considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local,

Pris l'avis de la commission finances du 7 mai 2025,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** les subventions aux associations correspondant au tableau précité ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Fait au Guilvinec, le 22 mai 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.leguilvinec.com*

